

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s)								
NOM	NOM							
PRÉNOM	PRÉNOM							
N° NATIONAL	N° NATIONAL							
DATE ET LIEU DE	DATE ET LIEU DE							
NAISSANCE	NAISSANCE							
RUE	RUE							
CODE POSTAL/VILLE	CODE POSTAL/VILLE							
TÉL/EMAIL	TÉL/EMAIL							
ASSUJETISSEMENT TVA	ASSUJETISSEMENT TVA							
ÉTAT CIVIL	ÉTAT CIVIL							
SI MARIÉ RÉGIME	CHOIX DU NOTAIRE	MÂITRE						
MATRIMONIAL :		À						
	isible, de se porter acquéreur, dans l'éta ces cachés, du bien immeuble situé à :	at où il se trouve, sans						
libre et quitte à l'acte authentique	ue de tous empêchements, charges et p	rivilèges, au prix de :						
	e authentique, tous frais, droits quelco duction des acomptes éventuellement ve	·						
Cette offre restera valable just minuit, et ne peut être unilatéra	qu'au lement retirée par l'offrant avant cette d	à date.						
Le refus de l'offre par le prop quelconque indemnité.	oriétaire n'ouvre, au profit de l'offran	t, aucun droit à une						
L'acceptation éventuelle de l'offre sera valablement notifiée à l'offrant dans le délai de validité de celle-ci par email.								

INFO@STEPHANIE.IMMO - IPI N° 510.896 - N° ENTREPRISE : BE0648705019

En cas d'acceptation de l'offre, le transfert de propriété, des risques et la prise de jouissance

du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.

L'offrant déclare avoir parfaitement informé que les superficies de chaque lot reprises sur le croquis de division réalisé par l'agence, sur base du plan cadastral, sont données à titre indicatif et qu'elles devront être confirmées par le passage d'un géomètre et l'établissement d'un plan de mesurage officiel. Il est possible qu'il existe une discordance de contenance entre le plan Par ailleurs, la présente offre est soumise à la condition suspensive :

- que la commune accepte la division projetée dans ledit croquis,
- que le titre de propriété ne révèle pas de conditions spéciales ou servitudes susceptibles de diminuer l'usage normal du bien.

L'offrant déclare également avoir pris connaissance :

- du rapport final émis par le SPW daté du 14 janvier 2025 concernant la pollution de sol qui a existé sur le terrain.
- de la carte du GIG concernant l'axe de ruissellement.

L'offrant se déclare parfaitement informé que tous les frais de raccordement et viabilisation sont à sa charge, à l'entière décharge du vendeur.

L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à payer, dans les huit jours de l'acceptation de son offre par le vendeur, un acompte de 10% du prix de vente sur le compte tiers de l'agence stephanie.immo n°BE37 7320 5435 6528.

L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à signer un compromis de vente à la première demande et à passer l'acte authentique de vente au plus tard dans les quatre mois à dater de la signature du compromis de vente ou de la réalisation des éventuelles conditions suspensives dont la vente serait assortie.

L'offrant déclare savoir que la présente offre l'engage de manière définitive, sauf les réserves qui y sont explicitement exprimées, et qu'en cas de manquement à ses obligations, il devra indemniser l'agence immobilière du montant complet de ses honoraires et ce, à l'entière décharge de la partie venderesse.

(Bitter si ia mer	ition es	it inutile) Cett	e offre d'ach	at est	taite sous re	eserve a	acception of	d'un pret
hypothécaire,	aux	conditions	normales	du	marché,	d'un	montant	de :
		·						
L'offrant s'enga	ige à so	ılliciter ce prê	t sans délai e	t en fa	isant toute:	s diligen	ces normale	es en vue
de son obtention	on aupr	ès d'au moins	deux sociéte	és de s	on choix.			
A défaut par l'o	ffrant c	de prouver pa	écrit à l'age	nce, q	ue le crédit	n'a pas é	té accordé,	, dans les
quatre semain	es à da	ater de l'acce	ptation de l	la pré	sente offre	par le(s	s) propriéta	ire(s), la
condition sera	considé	rée comme r	éalisée et dès	s lors,	la vente ser	a parfait	e.	, ,
En cas de refus						•		e censée
n'avoir jamais é		•	•			•		
Fait à		1	e					
Pour acceptati	on (sigr	nature précéd	lée de la me	ntion	«lu et appr	ouvé »)		
L'OFFRANT	, ,	-				·	LE PROPRIÉ [.]	TAIRE

Règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Les données à caractère personnel communiquées à l'agence immobilière sont uniquement destinées à la bonne exécution de la mission confiée et au respect des obligations. Cans ce cadre, elles peuvent être transmisses aux tiers qui doivent intervenir directement dun le dévoulement de la mission (Agents immobiliers, Notaire(s), vendeurs...). La confidentialité des informations est assurée par l'agent immobilier et leur conservation est réalisée pendant les délais légaux requis par toute règlementation à laquelle l'agent immobilier est soumis (prévention du blanchiment...). Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être obtenues sur simple demande en format papier.